



Registre des délibérations

28.09.2023	01-CA28.09.23	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 22 juin 2023
28.09.2023	02-CA28.09.23	Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations du Conseil d'administration
28.09.2023	03-CA28.09.23	Réception des internes en novembre 2023 – validation de la convention entre le CIAS de Pontivy Communauté et Loudéac Communauté Bretagne Centre
28.09.2023	04-CA28.09.23	Convention territoriale globale 2023-2027 : avis sur le programme d'actions
28.09.2023	05-CA28.09.23	FSE + : subvention année 2023
28.09.2023	06-CA28.09.23	Chantier d'insertion : mise en œuvre des CDI
28.09.2023	07-CA28.09.23	Mise à jour du tableau des effectifs
28.09.2023	08-CA28.09.23	Régime indemnitaire : évolutions du RIFSEEP



Délibération du Conseil d'administration n° 01-CA28.09.23

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à 16h30, le Conseil d'administration du CIAS de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire au Siège de Pontivy Communauté, 1 place Ernest JAN à Pontivy, sous la présidence de Bernard LE BRETON.

Le Conseil d'administration est composé de 25 membres.

Etaient présents : Daniel AUDDO, Véronique BLANDEL, Yvette EONIN, Dominique GUEGAN, Patricia GUIGUENO, Annie GUILLEMOT, Jean GUILLOT, Bernard LE BRETON, Jean-Pierre LE CLAINCHE, Carolle LE FUR, Erwan LE SAUCE, Joël MARIVAIN, Marc ROPERS, Lionel ROPERT, Martine UZEL

Etaient excusés : Marité ADLER, Caroline BEATRIX, Yves BELIARD, Séverine DIOT, Ivan GUEGAN, Xavier LE BACON, Marie-Jeanne LE DEZ, Eliane LE MORZADEC, Eric LE NORMAND, Jean-Luc LE TARNEC,

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 22 juin 2023

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022 et précisant le contenu, les modalités, la publicité et la conservation des procès-verbaux.

Vu les remarques éventuelles des membres présents lors de la séance du Conseil d'administration du 22 juin 2023,

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 22 juin 2023 a été établi et transmis en pièce jointe pour son approbation par les membres du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les administrateurs du CIAS de Pontivy Communauté approuvent le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 du Conseil d'administration.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président, Bernard LE BRETON,

CIAS
CENTRE INTERCOMMUNALE
D'ACTION SOCIALE
Pontivy
Communauté

Procès-verbal Conseil d'administration du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin à 16h30, le Conseil d'administration du CIAS de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire au Siège de Pontivy Communauté, 1 place Ernest JAN à Pontivy, sous la présidence de Bernard LE BRETON.

Le Conseil d'administration est composé de 25 membres.

Etaient présents : Daniel AUDO, Yves BELIARD, Véronique BLANDEL, Yvette EONIN, Ivan GUEGAN, Annie GUILLEMOT, Jean GUILLOT, Bernard LE BRETON, Jean-Pierre LE CLAINCHE, Carolle LE FUR, Erwan LE SAUCE, Jean-Luc LE TARNEC, Joël MARIVAIN, Marc ROPERS, Lionel ROPERT,

Etaient excusés : Séverine DIOT, Dominique GUEGAN, Patricia GUIGUENO, Marie-Jeanne LE DEZ, Eliane LE MORZADEC, Éric LE NORMAND, Xavier LE BACON.

Absents : Marité ADLER, Caroline BEATRIX.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Martine UZEL ayant donné pouvoir à Marc ROPERS

Introduction	2
Affaires générales	2
1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance	2
2. Achat de véhicules auprès de Pontivy Communauté	2
Finances	2
3. Augmentation de l'avance de trésorerie de Pontivy Communauté	2
Ressources humaines	2
4. Création d'un comité social territorial (CST)	2
5. Astreintes : précisions	3
Service d'aide et d'accompagnement à domicile	3
Transfert du SAAD : information	3
Services autonomie à domicile : information	4
Santé	7
6. Plateau médico-sportif : demande de subvention	7
7. SIVU Santé Sarre Blavet : demande de subvention	7
Petite enfance	7
8. Petite Planète : demande de subvention	7
9. Ludothèque : demande de subvention	8
Questions diverses	8
Situation du GHCB.....	8

Introduction

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16h35.

La secrétaire de séance est Madame Marie-Anne CORVELLER, Directrice du CIAS.

Assistent également à la séance : Caroline BRUNET, assistante de direction du CIAS ; Typhaine GUILLAUME, chargée de mission santé ; Laurence LE GARFF, directrice du SAAD.

Affaires générales

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Les membres du Conseil d'administration ayant pris connaissance du procès-verbal du dernier Conseil d'administration et aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est considéré comme approuvé, à l'unanimité.

2. Achat de véhicules auprès de Pontivy Communauté

Les services transférés au CIAS sont utilisateurs de véhicules appartenant à Pontivy Communauté (notamment chantier d'insertion et petite enfance). Afin d'éviter de payer une assurance en double (Pontivy Communauté en tant que propriétaire et le CIAS en tant qu'utilisateur), il est proposé d'acquérir les véhicules concernés auprès de Pontivy Communauté pour 1 € symbolique. 2 véhicules supplémentaires seraient également cédés au CIAS pour le SAAD.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de valider cette acquisition.

Finances

3. Augmentation de l'avance de trésorerie de Pontivy Communauté

Par délibération, en mars, Pontivy Communauté a accordé une avance de trésorerie remboursable de 500 000 € au CIAS. Cependant, eu égard aux délais de recouvrement des recettes du CIAS et du SAAD, il conviendrait de porter cette avance de trésorerie à 800 000 € (environ deux mois de fonctionnement du CIAS et du SAAD).

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de valider l'augmentation de l'avance de trésorerie consentie par Pontivy Communauté.

Ressources humaines

4. Création d'un comité social territorial (CST)

En tant qu'établissement public employant plus de 50 agents, le CIAS doit se doter d'un comité social territorial, instance du dialogue social. Après rencontre avec les organisations syndicales le 15 juin 2023, il est proposé de fixer le nombre de représentants du personnel à

4 (+ 4 suppléants) et le nombre de représentants du Conseil d'administration à 4 (+ 4 suppléants).

A l'unanimité, le Conseil d'administration valide la création du Comité social territorial du CIAS.

5. Astreintes : précisions

Le Conseil d'administration a adopté en mars 2023 le règlement des astreintes du SAAD. Il convient de préciser les modalités d'organisation et de rémunération de l'astreinte lorsqu'un jour férié tombe un lundi :

Semaine d'astreinte du lundi au mardi	192,86 €
Semaine d'astreinte du mardi au lundi	139,43 €

A l'unanimité, le Conseil d'administration valide cette précision relative à la rémunération de l'astreinte du SAAD et décide de son application aux astreintes effectuées depuis le 1^{er} avril 2023 (date de création du SAAD).

Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Transfert du SAAD : information

Suite à la création du SAAD intercommunal le 1^{er} avril 2023, un certain nombre d'informations sont disponibles.

Globalement, le lancement du nouveau service s'est plutôt bien passé ; il reste à régler des difficultés pour facturer le service.

Ainsi, au 11 juin 2023, le SAAD compte 702 usagers (41 % sur Pontivy ville, 24 % sur Cléguérec, 21 % sur Rohan, 14 % sur Pontivy extérieurs).

Une liste d'attente a été mise en place pour recenser les nouvelles demandes provenant de nouveaux usagers mais également d'usagers ayant des plans d'aide en augmentation. A ce jour, faute de personnel suffisant, il n'est pas possible de répondre favorablement à toutes les demandes reçues.

Le SAAD est confronté à des difficultés en termes de ressources humaines : pénurie de personnel, arrêts maladie, départs imprévus. Des recrutements ont cependant pu être opérés pour pallier les absences et pour organiser la période estivale, mais la situation risque d'être tendue au cours de l'été. Des interventions non essentielles (heures de ménage notamment) pourront être annulées.

La Directrice du SAAD précise que les offres d'emploi sont publiées par le service RH de Pontivy Communauté : Pôle Emploi et réseaux sociaux. Les différents organismes de formation sont contactés sur un périmètre assez large.

Une réflexion est en cours pour pouvoir accueillir des apprentis au sein du SAAD avec la contrainte de trouver des agents pour assurer l'encadrement sur le terrain, les apprentis ne pouvant intervenir seuls sur le terrain. Il faudra pouvoir valoriser les agents acceptant de former les apprentis.

S'agissant des nouvelles demandes auprès du service, cela concerne très majoritairement des personnes qui ne faisaient pas appel à ce type de service auparavant (pas de phénomène de transfert des usagers d'autres services observé pour le moment).

Le SAAD n'a pas conventionné avec toutes les mutuelles. En effet, certaines d'entre elles proposent de conventionner au tarif de 24 € de l'heure, soit bien en-deçà du tarif-plancher arrêté à 25,60 €.

La Directrice du SAAD précise qu'un autre sujet est sur la table : celui des toilettes effectuées par les auxiliaires de vie alors que cela ne relève pas de leurs fonctions. Un glissement de tâches s'est opéré sur certains secteurs du territoire. Les raisons sont multiples mais il n'en demeure pas moins qu'à ce jour les toilettes sont considérées comme un acte devant être effectué par du personnel soignant, sur prescription médicale. Le Président insiste sur le réel problème de responsabilité que pose la réalisation de toilettes (acte médical) par des auxiliaires de vie. Le travail en réseau notamment avec le SSIAD et l'EAS est essentiel pour chaque situation soit prise en charge par les bons professionnels.

La principale préoccupation du service actuellement est de réaliser la facturation des heures auprès des usagers, du Département et des différentes caisses.

Par ailleurs, l'organigramme du SAAD est désormais stabilisé après un départ et deux arrivées dans l'équipe administrative. A la date du 11 juin, le SAAD comptait 115 agents sociaux, chiffre qui varie beaucoup. Le Président insiste sur la charge de travail importante qui pèse sur le service RH, le SAAD nécessitant une adaptabilité très importante.

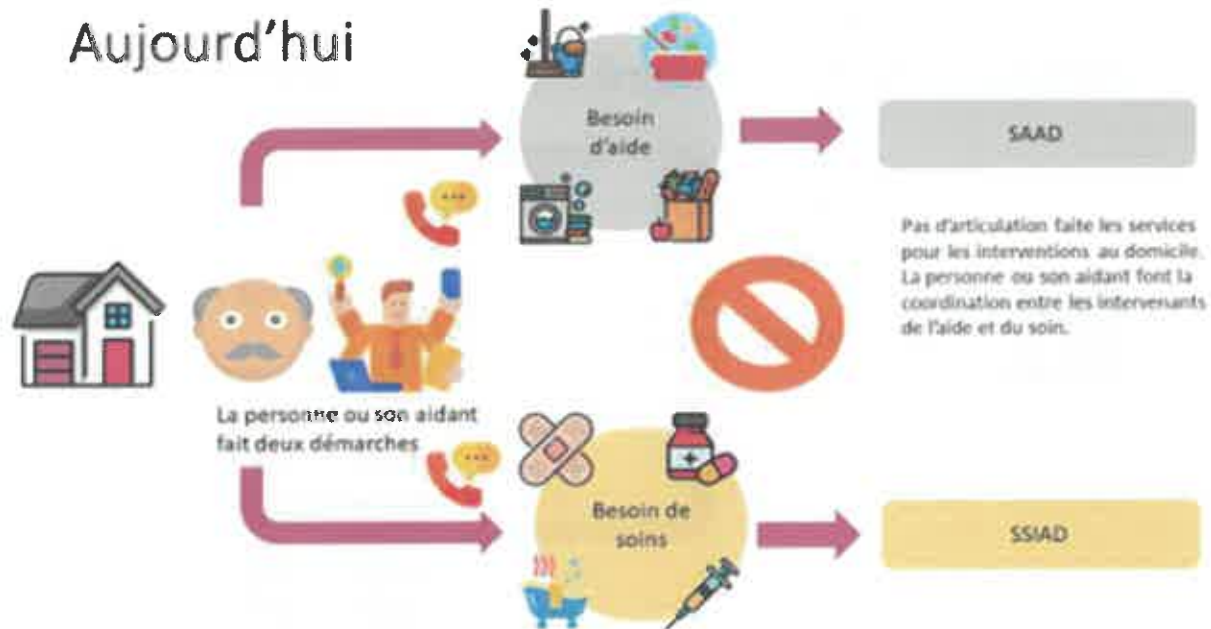
Services autonomie à domicile : information

La réforme mettant en œuvre les services autonomie à domicile va entrer en vigueur prochainement et aura un impact sur tous les services concourant au maintien à domicile des personnes âgées, handicapées ou souffrant de maladies chroniques : les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD).

A l'heure actuelle, sur le territoire de Pontivy Communauté :

- 3 SSIAD interviennent ;
- Plusieurs SAAD interviennent dont celui du CIAS de Pontivy Communauté ;
- Aucun SPASAD.

Ainsi, l'utilisateur et/ou son aidant se retrouve(nt) à coordonner les différentes interventions permettant le maintien à domicile :



La loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2022 a affiché un objectif clair : renforcer les services à domicile et favoriser un accompagnement de qualité aux personnes âgées ou en situation de handicap.

Les services existants (SAAD, SSIAD et SPASAD) formeront une catégorie unique, les services autonomie à domicile (SAD) qui seront composés de deux catégories :

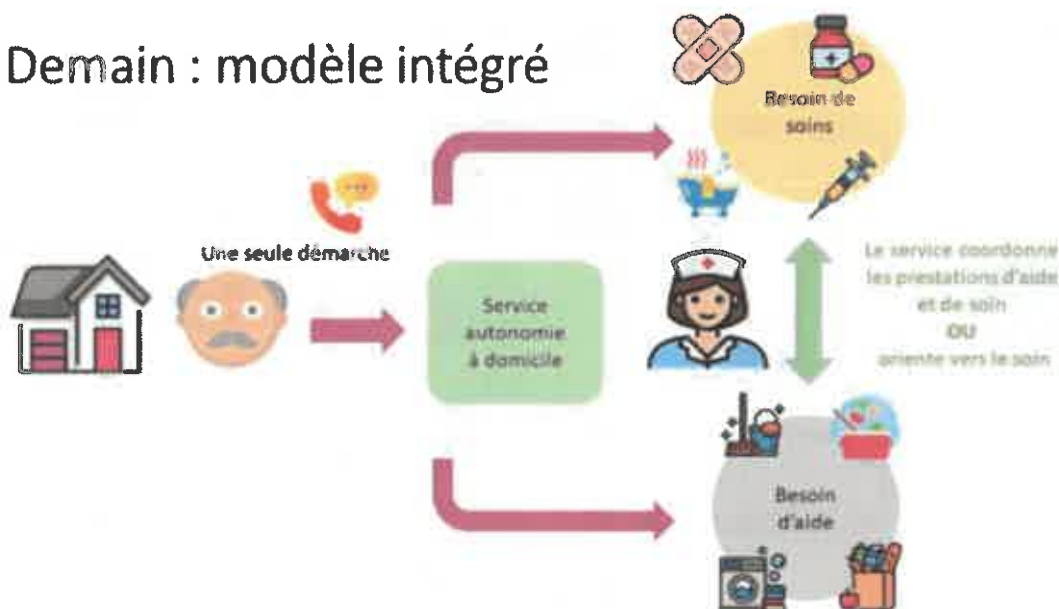
- les services dispensant de l'aide et du soin, autorisés conjointement par le Directeur général de l'Agence régionale de santé et le Président du Conseil départemental
- les services dispensant uniquement de l'aide, autorisés par le Président du Conseil départemental

Si la possibilité est laissée aux ex-SAAD de poursuivre leur activité d'aide dans internaliser une activité de soins, le modèle intégré (aide + soins) est à privilégier, notamment par fusion avec un ou des ex-SSIAD.

Dans le souci s'assurer la fluidité du parcours de la personne accompagnée, il est prévu que lorsqu'ils ne dispensent pas eux-mêmes des prestations de soins, ils devront organiser une réponse aux besoins en soins des personnes qu'ils accompagnent lorsque cela est nécessaire.

Les modalités de cette organisation, qui pourra prendre la forme d'une convention de partenariat avec un ou plusieurs services, structures ou professionnels dispensant une activité de soins à domicile, seront précisées dans le cahier des charges des services autonomies.

Demain : modèle intégré



Calendrier de mise en œuvre

La transformation des SAAD, SSIAD et SPASAD en services autonomie entrera en vigueur à la date de publication du décret définissant le cahier des charges de ces services.

1. Les SAAD seront réputés autorisés comme services autonomie pour la durée de leur autorisation restant à courir. Ils n'auront pas à déposer de nouvelle demande d'autorisation. Ils disposeront d'un délai de deux ans à compter de la publication du décret d'application pour se mettre en conformité avec le cahier des charges.

Les services autonomie dispensant que des prestations d'aide et d'accompagnement qui voudront dispenser du soin devront présenter une demande d'autorisation conjointe auprès de l'ARS et du Conseil départemental à compter de la publication du cahier des charges. Cette extension d'activité pourra se faire par fusion, avec un ou plusieurs SSIAD ou SPASAD ou suite à la création de places pour l'activité de soin.

2. Les SSIAD auront un délai de 2 ans à compter de la publication du décret pour s'adjoindre une activité d'aide ou fusionner avec un SAAD et demander une autorisation comme services autonomie auprès de l'ARS et du Conseil départemental.

Les membres du Conseil d'administration sont informés que le SSIAD de Cléguerec a d'ores et déjà contacté le CIAS pour envisager un rapprochement avec le SAAD. Des rencontres sont programmées avec le SSIAD de Pontivy et celui de Locminé afin d'échanger sur cette perspective des services autonomie.

Les membres du Conseil d'administration sont favorables à ce que l'hypothèse de porter un service autonomie avec une activité de soins soit étudiée à l'échelle de Pontivy Communauté, avec un déploiement sur tout le territoire. Cela apparaît comme la suite logique de la création du SAAD intercommunal par regroupement des SAAD publics et aurait du sens pour les usagers et leurs aidants.

Santé

6. Plateau médico-sportif : demande de subvention

Il s'agit pour le Conseil d'administration de se prononcer sur la demande de subvention formulée par le plateau technique médicosportif du Centre-Bretagne pour la gestion de la maison sport santé du Centre Bretagne.

A l'unanimité, le Conseil d'administration décide d'accorder une subvention de 2 500 € au Plateau Technique Médico Sportif du Centre Bretagne pour l'année 2023.

Mme LE FUR quitte la séance à l'issue du vote de la délibération, à 17h15.

7. SIVU Santé Sarre Blavet : demande de subvention

En préambule, le Président rappelle que ce point avait été retiré de l'ordre du jour du précédent Conseil d'administration. Il précise que ce dossier a été discuté lors du dernier Bureau communautaire en lien avec la « feuille de route santé 2021-2022 » adoptée par Pontivy Communauté en juillet 2021.

Suite à la création du SIVU Sarre-Blavet Santé, et dans l'attente d'une ouverture d'un centre de santé sur la commune de Saint-Thuriau, le SIVU a procédé à la location du cabinet médical après le départ du Dr SINQUIN. Le bail de location a pris effet au 1^{er} janvier 2022 avec un loyer mensuel de 700 €/mois.

Le centre de santé de Saint-Thuriau ayant débuté son activité le 23 janvier 2023, le conseil syndical du SIVU Sarre-Blavet Santé sollicite le CIAS de Pontivy Communauté pour un remboursement des loyers versés à hauteur de 50 % du montant total versé sur la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 22 janvier 2023 soit un montant de 4 456 €.

A l'unanimité, le Conseil d'administration décide d'accorder un remboursement de 4 200 € au Syndicat Sarre-Blavet Santé au titre des loyers pris en charge du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Il est rappelé que les demandes de financement doivent parvenir avant le début de la mise en œuvre du projet / de l'action.

Petite enfance

8. Petite Planète : demande de subvention

Il s'agit pour le Conseil d'administration de se prononcer sur la demande de subvention formulée par l'association Petite Planète pour la gestion d'un lieu d'accueil enfants parents à Pontivy. Pour 2023, l'association percevra directement le financement de la CAF qui ne transitera plus par le Contrat enfance jeunesse de Pontivy Communauté.

A l'unanimité, le Conseil d'administration décide d'accorder une subvention de 1 582 € à l'association Petite Planète au titre de l'année 2023.

9. Ludothèque : demande de subvention

Il s'agit pour le Conseil d'administration de se prononcer sur la demande de subvention formulée par la ludothèque de Pontivy.

Pour 2023, l'association percevra directement le financement de la CAF qui ne transitera plus par le Contrat enfance jeunesse de Pontivy Communauté.

A l'unanimité, le Conseil d'administration décide d'accorder une subvention de 5 952 € à l'association ludothèque au titre de l'année 2023.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil d'administration de faire part de leurs questions diverses à l'issue de l'examen des points à l'ordre du jour.

Questions diverses

Situation du GHCB

M. MARIVAIN intervient au sujet de la situation inquiétante de l'hôpital. Les fermetures de lits et de services vont s'accélérer sous l'effet de la loi RIST : urgences, anesthésie, maternité, pédiatrie...

M.BELIARD abonde dans ce sens : la situation est très inquiétante et les patients se dirigent vers d'autres établissements. La situation entraîne fatalement des pertes de chances pour la population locale.

M.GUEGAN fait part des difficultés que cela pose pour les populations confiées par l'OFII (office français de l'immigration et de l'intégration).

M.ROPERT fait également part de situations difficiles parmi le personnel de l'hôpital qui entraînent des arrêts de travail en cascade.

M.BELIARD fait un constat tout aussi dramatique concernant la prise en charge des maladies mentales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

Le Président,

Bernard LE BRETON



CIAS
CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
Pontivy
Communauté

La secrétaire de séance,

Marie-Anne CORVELLER



CIAS
CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
Pontivy
Communauté



Délibération du Conseil d'administration n° 02-CA28.09.23

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à 16h30, le Conseil d'administration du CIAS de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire au Siège de Pontivy Communauté, 1 place Ernest JAN à Pontivy, sous la présidence de Bernard LE BRETON.

Le Conseil d'administration est composé de 25 membres.

Etaient présents : Daniel AUDO, Véronique BLANDEL, Yvette EONIN, Dominique GUEGAN, Patricia GUIGUENO, Annie GUILLEMOT, Jean GUILLOT, Bernard LE BRETON, Jean-Pierre LE CLAINCHE, Carolle LE FUR, Erwan LE SAUCE, Joël MARIVAIN, Marc ROPERS, Lionel ROPERT, Martine UZEL

Etaient excusés : Marité ADLER, Caroline BEATRIX, Yves BELIARD, Séverine DIOT, Ivan GUEGAN, Xavier LE BACON, Marie-Jeanne LE DEZ, Eliane LE MORZADEC, Eric LE NORMAND, Jean-Luc LE TARNEC,

Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations du Conseil d'administration

Vu l'article R123-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n°04-CA05.01.23 du 5 janvier 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil d'administration les décisions prises par le Président (ou à défaut au Vice-président ou au Vice-président délégué) ;

Monsieur le Président rend compte des décisions prises :

Signées par la directrice du Multiaccueil de Pontivy :

- Contrats d'accueil entre le 01.05.2023 et le 31.08.2023 : **51**

Signées par la référente technique de la Microcrèche de Cléguérec :

- Contrats d'accueil entre le 01.05.2023 et le 31.08.2023 : **65**

Signées par la référente technique de la Microcrèche de Réguiny :

- Contrats d'accueil entre le 01.05.2023 et le 31.08.2023 : **205**

Signées par la responsable du secteur de Pontivy-ville (SAAD) :

- Documents contractuels entre le 01.04.2023 et le 31.08.2023 : **157**

Signées par la responsable du secteur de Pontivy extérieurs (SAAD) :

- Documents contractuels entre le 01.04.2023 et le 31.08.2023 : **91**

Signées par la responsable du secteur de Cléguérec (SAAD) :

- Documents contractuels entre le 01.04.2023 et le 31.08.2023 : **22**



Signées par la responsable du secteur de Rohan (SAAD) :

- Documents contractuels entre le 01.04.2023 et le 31.08.2023 : **133**

Les administrateurs du CIAS de Pontivy Communauté prennent acte des décisions prises par le Président en vertu des délégations du Conseil d'administration.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président, Bernard LE BRETON,



CIAS
CENTRE INTERCOMMUNALE
D'ACTION SOCIALE
Pontivy
Communauté



Délibération du Conseil d'administration n° 03-CA28.09.23

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à 16h30, le Conseil d'administration du CIAS de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire au Siège de Pontivy Communauté, 1 place Ernest JAN à Pontivy, sous la présidence de Bernard LE BRETON.

Le Conseil d'administration est composé de 25 membres.

Etaient présents : Daniel AUDO, Véronique BLANDEL, Yvette EONIN, Dominique GUEGAN, Patricia GUIGUENO, Annie GUILLEMOT, Jean GUILLOT, Bernard LE BRETON, Jean-Pierre LE CLAINCHE, Carolle LE FUR, Erwan LE SAUCE, Joël MARIVAIN, Marc ROPERS, Lionel ROPERT, Martine UZEL

Etaient excusés : Marité ADLER, Caroline BEATRIX, Yves BELIARD, Séverine DIOT, Ivan GUEGAN, Xavier LE BACON, Marie-Jeanne LE DEZ, Eliane LE MORZADEC, Eric LE NORMAND, Jean-Luc LE TARNEC,

Réception des internes en novembre 2023 – validation de la convention entre le CIAS de Pontivy Communauté et Loudéac Communauté Bretagne Centre

Vu la délibération du Conseil communautaire n°15-CC21.06.22 du 21 juin 2022 portant transfert de la compétence « santé publique » au CIAS de Pontivy Communauté ;

Vu l'action III.1.4 « Organiser un évènement annuel d'accueil des étudiant·e·s de médecine » du Contrat local de santé (CLS) de Pontivy Communauté ;

Vu l'avis favorable de la commission « action sociale – petite enfance – santé » du 19 septembre 2023,

L'axe stratégique n°3 du CLS de Pontivy Communauté prévoit l'organisation d'évènements d'accueil des internes de médecine en stage sur le territoire de Pontivy Communauté. Ces évènements seront l'occasion de faire découvrir le territoire aux futurs médecins et de faciliter l'interconnaissance et la cohésion entre eux.

Le CLS de Loudéac Communauté Bretagne Centre comporte également des actions en faveur de l'accueil des étudiants en santé et partage le même territoire de santé que Pontivy Communauté (territoire de santé n°8) et donc le même hôpital de référence à savoir le Centre Hospitalier du Centre Bretagne.

Afin d'assurer une meilleure coordination autour de cet évènement, il a été décidé de le mutualiser entre le CIAS de Pontivy Communauté et Loudéac Communauté Bretagne Centre. Cette mutualisation demande à être formalisée à travers une convention qui permet de prévoir les modalités d'organisation financière de l'évènement.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les administrateurs du CIAS de Pontivy Communauté décident :

- **d'approuver la convention pour l'organisation d'une soirée d'accueil des internes de médecine du Centre Hospitalier Spécialisé de Plouguernevel, du Groupement Hospitalier du Centre Bretagne, des territoires de Loudéac Communauté Bretagne Centre et de Pontivy Communauté ;**
- **de fixer à 2 000 € la participation maximale du CIAS de Pontivy Communauté ;**
- **d'autoriser le Président du CIAS ou son représentant à signer la convention et tous les documents relatifs à son application.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président, Bernard LE BRETON,

CIAS
CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
Pontivy
Communauté

**CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE RECEPTION DES INTERNES DE MEDECINE
DES TERRITOIRES DE LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE ET DE PONTIVY
COMMUNAUTE**

Entre

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Pontivy Communauté

1 Place Ernest Jan

56300 PONTIVY

Représenté par son Président, Monsieur LE BRETON Bernard

N°SIRET : 200 098 838 00010 ;

Et

Loudéac Communauté Bretagne Centre

4/6 Boulevard de la gare

22600 LOUDEAC

Représentée par son Président, Monsieur HAMON Xavier

N°SIRET : 200 067 460 00010

Ci-après désignées sous le terme « les Parties »

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention a pour objet de définir les modalités de participation financière des deux Parties intervenant dans l'organisation d'une soirée d'accueil en novembre 2023 à l'attention des internes de médecine en stage au sein des cabinets de ville du territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre, des cabinets de ville du territoire de Pontivy Communauté, des internes de médecine en stage au sein du Groupement Hospitalier du Centre Bretagne et des internes de médecine en stage au sein du Centre Hospitalier Spécialisé de Plouguernevel (établissement de référence en psychiatrie pour le territoire de santé de Pontivy-Loudéac).

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée correspondant à l'exercice financier des différentes Parties soit jusqu'au 31 décembre 2023. En cas de retard dans les remboursements liés à la convention, la durée de celle-ci pourra être allongée par voie d'avenant.

ARTICLE 3 : MONTANT PREVISIONNEL

Le montant prévisionnel de la soirée d'accueil est estimé à 3 400€ :

- Location d'une salle : 1 000€
- Traiteur : 1 700€
- Animations : 200€
- Communication : 500€

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE

La participation à l'évènement d'accueil des internes est subordonnée à une inscription obligatoire. Afin d'éviter de pénaliser les différentes Parties à la convention en cas de désistement des participants après signature des devis prestataires, c'est bien le nombre d'inscrits qui sera retenu pour le calcul de la participation financière de chaque Partie.

La participation financière de chaque Partie sera déterminée selon le calcul suivant :

Montant total de la soirée / 2

ARTICLE 5 : AVANCE DES FRAIS ET MODALITES DE REMBOURSEMENT

Chaque Partie finance la totalité des frais engagés auprès des prestataires qu'elle sollicite. L'autre Partie s'engage à rembourser la Partie qui réalise l'avance des frais de façon à prendre en charge la moitié des dépenses engagées.

Le remboursement ne pourra s'effectuer que sur présentation d'une facture.

ARTICLE 6 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend portant sur l'application de la présente convention, un accord sera recherché par les Parties. Dans cette hypothèse, les Parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour résoudre ces difficultés et permettre la mise en œuvre de la convention précitée.

Dans l'hypothèse où un différend portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention surviendrait, les Parties conviennent d'engager une démarche de conciliation permettant le règlement de celui-ci et l'établissement éventuel d'avenants dans les conditions prévues par l'article 7.

ARTICLE 7 : MODALITES DE REVISION DE LA CONVENTION

Les Parties conviennent que des avenants pourront, au besoin, être établis pendant toute la durée de la présente convention afin de permettre l'adaptation de ses dispositions.

Fait à Pontivy, le **jour mois 2023** en 2 exemplaires

Le Président du CIAS de
Pontivy Communauté

Le Président de Loudéac
Communauté Bretagne Centre

Bernard LE BRETON

Xavier HAMON





Délibération du Conseil d'administration n° 04-CA28.09.23

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à 16h30, le Conseil d'administration du CIAS de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire au Siège de Pontivy Communauté, 1 place Ernest JAN à Pontivy, sous la présidence de Bernard LE BRETON.

Le Conseil d'administration est composé de 25 membres.

Etaient présents : Daniel AUDO, Véronique BLANDEL, Yvette EONIN, Dominique GUEGAN, Patricia GUIGUENO, Annie GUILLEMOT, Jean GUILLOT, Bernard LE BRETON, Jean-Pierre LE CLAINCHE, Carolle LE FUR, Erwan LE SAUCE, Joël MARIVAIN, Marc ROPERS, Lionel ROPERT, Martine UZEL

Etaient excusés : Marité ADLER, Caroline BEATRIX, Yves BELIARD, Séverine DIOT, Ivan GUEGAN, Xavier LE BACON, Marie-Jeanne LE DEZ, Eliane LE MORZADEC, Eric LE NORMAND, Jean-Luc LE TARNEC,

Convention territoriale globale 2023-2027 : avis sur le programme d'actions

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants du territoire de Pontivy Communauté.

Depuis le début de l'année 2023, un diagnostic du territoire a permis d'établir un état des lieux sur les thématiques suivantes :

- La parentalité,
- La petite enfance,
- L'enfance,
- La jeunesse.

A partir de l'état des lieux, un travail partenarial a été mis en place par la réunion de 4 groupes de travail qui ont pu faire des propositions pour améliorer l'offre de services aux familles.

Monsieur le Président précise que la CTG sera signée par les communes et par Pontivy Communauté mais qu'il appartiendra au CIAS de mettre en œuvre les actions relevant de sa compétence. Les financements correspondants viendront abonder le budget du CIAS.

À la suite de la présentation du projet de programme d'actions et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les administrateurs du CIAS de Pontivy Communauté décident :

- d'émettre un avis favorable sur ce programme d'actions dont la synthèse est jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président, Bernard LE BRETON,

CIAS
CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
Pontivy
Communauté

Déclinaison du plan d'actions		Calendrier de mise en oeuvre							Financements	
Domaine	Actions	2023	2024	2025	2026	2027	Budget prév. 2024	Financement CA / fonctionnement	F / aide au fonctionnement	
Parentalité	Organiser un évènement de la parentalité : festival des familles **		✓	✓			3 000 €			Envoyé en préfecture le 02/10/2023
	Créer un LAEP itinérant		en réflexion	✓				Ps Laep		Reçu en préfecture le 02/10/2023
	Mettre en place des CLAS (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité)		✓	✓	✓			Ps Clas		Publié le 03/10/2023
	Proposer un listing de Baby-sitters intercommunal		✓							ID : 056-200098838-20230928-04_CA28092023-DE
Jeunesse	Créer de nouvelles actions ludothèques/animations d'ateliers enfants-parents pour les + 3 ans (journée intergénérationnelle, olympiade de sport...)		✓					Bonus territoires ludothèque		travaux et l'équipement
	Accompagner les projets jeunes par un animateur référent jeunesse (exemple: bourse au permis, pass culture, outils en main, CCJ...)		création de poste					Ps Jeunes		aide à l'investissement possible
	Renforcer l'offre habitat jeunes : création d'une nouvelle structure FJT	✓	✓	→				PS FJT		aide à l'investissement possible
	Développer des actions communes (séjours, animations...)		✓				1 000 €	FPT axe 3 selon actions ou projets		
	Continuer l'animation du conseil communautaire des jeunes avec le CODEV (Temps de travail animateur à 30 %)	✓					à déterminer	FPT axe 3 initiatives jeunes		
Enfance	Mutualiser les moyens (transports, matériels...)		✓							aide à l'investissement possible (si besoin de renouveler du matériel...)
	Mailler le territoire en offres d'accueil (mettre en place des conventions entre les communes, développer l'offre sur les communes dépourvues en centres de loisirs, réflexion d'une coordination par bassin de vie)		✓					PS alsh si nouvelle structure		aide à l'investissement possible si nouvelle structure
	Mutualiser les moyens (pool d'animateurs, formations communes, planning des centres de loisirs, achats groupés de matériels...)		✓							aide à l'investissement possible (si besoin de renouveler du matériel...)
	Développer des actions communes entre communes (sorties, animations...)		✓				1 000 €			
	Tendre vers l'harmonisation des tarifs des centres de loisirs (réflexion et travail avec la CAF)		✓	✓						
	Mettre en place des formations Bafa/Bafd en collaboration avec les services de Pontivy	✓					2 250 €			
Petite enfance	Développer un partenariat entre les Centres de loisirs du territoire : organisation d'une journée intercommunale		✓				750 €			
	Développer un partenariat entre les conseils municipaux d'enfants du territoire : organisation d'une journée intercommunale		✓				750 €			
	Créer un nouvel EAJE	✓	→	→				PSU		PAEI (aide à l'investissement pour la création de places)
	Valoriser le métier des assistants maternels (exposition photos...)		✓				2 600 €			
	Renforcer l'offre en horaire atypique	En réflexion								
	Organiser un évènement petite enfance **		✓	✓						
	Soutenir le développement et l'accompagnement des MAM (technique/administratif)	✓								PIAJE (aide à l'investissement pour la création de places)
	Développer l'accueil des enfants en situation d'handicap	✓						FPT axe 1		
Identifier et garantir des places réservées dans les crèches (Avip)	En réflexion						FPT axe 2			
Axe transversal	Organiser le forum des métiers de la petite enfance/ mettre en place des actions valorisantes le métier d'assistants maternels	Réalisé	07-févr				1 800 €			
	Créer un réseau de partenaires : Réseau enfance-jeunesse / Réseau petite enfance / réseau parentalité	✓					300 €			
	Communication : organiser une réunion d'information petite enfance/parentalité avec les secrétaires de mairies		✓							
	Communication: créer un espace numérique pour les familles et les professionnels			✓						
	Communication: créer un livret d'accueil 0-25 ans pour les mairies		✓	✓						
	Communication: créer un lieu ressource permettant de regrouper différents partenaires (permanences, actions de prévention...) et identifier une personne ressources pour les familles et les professionnels			✓	→	→				
	Formations des professionnels : élaborer un plan de formations pour répondre aux besoins, mutualisation des formations		✓							
Sensibiliser les professionnels et les élus sur certaines thématiques (ex : handicap avec le PRH, les troubles du comportement, le répit parental...)		✓				1 000 €				



Délibération du Conseil d'administration n° 05-CA28.09.23

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à 16h30, le Conseil d'administration du CIAS de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire au Siège de Pontivy Communauté, 1 place Ernest JAN à Pontivy, sous la présidence de Bernard LE BRETON.

Le Conseil d'administration est composé de 25 membres.

Etaient présents : Daniel AUDO, Véronique BLANDEL, Yvette EONIN, Dominique GUEGAN, Patricia GUIGUENO, Annie GUILLEMOT, Jean GUILLOT, Bernard LE BRETON, Jean-Pierre LE CLAINCHE, Carolle LE FUR, Erwan LE SAUCE, Joël MARIVAIN, Marc ROPERS, Lionel ROPERT, Martine UZEL

Etaient excusés : Marité ADLER, Caroline BEATRIX, Yves BELIARD, Séverine DIOT, Ivan GUEGAN, Xavier LE BACON, Marie-Jeanne LE DEZ, Eliane LE MORZADEC, Eric LE NORMAND. Jean-Luc LE TARNEC,

FSE + : Subvention année 2023

Le Fonds social européen (FSE) vise à promouvoir la création d'emploi dans l'Union européenne (UE) et à renforcer les perspectives professionnelles des citoyens. Le FSE+ est géré selon des programmes de 7 ans. Depuis 2021, un nouveau cycle de 7 ans (2021-2027) est en cours.

Le FSE n'est pas une agence pour l'emploi : il n'accorde pas d'aide ou d'offres d'emploi directement aux personnes. Il finance des projets dans les pays de l'UE aux niveaux local, régional et national.

Le FSE cofinance toujours les projets avec d'autres acteurs publics et/ou privés (État, collectivités locales, chambres consulaires, entreprises...). Les porteurs de projets doivent en conséquence trouver au préalable des financements auprès de leurs partenaires ou sur leur trésorerie propre.

L'encadrement et l'accompagnement de publics en difficultés d'insertion proposés dans le cadre du chantier d'insertion nature et patrimoine porté par le CIAS constituent une opération éligible au financement du FSE +.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'administration de répondre à l'appel à projets « Encadrement et accompagnement en ateliers et chantiers d'insertion » du « Programme national FSE + Emploi – Inclusion – Jeunesse – Compétences », pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.



Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :



Type	2023	
Total des dépenses	124 923,76 €	100,00 %
Dont dépenses directes	110 973,76 €	88,83 %
Dont dépenses indirectes	13 950,00 €	11,17 %
Total des ressources	124 923,76 €	100,00 %
Dont financement européen sollicité	68 708,06 €	55,00 %
Dont financements publics nationaux	49 920,16 €	39,96 %
Dont autofinancement	6 295,54 €	5,04 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les administrateurs du CIAS de Pontivy Communauté décident :

- de répondre à l'appel à projets « Encadrement et accompagnement en ateliers et chantiers d'insertion » du « Programme national FSE + Emploi – Inclusion – Jeunesse – Compétences », pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, pour l'opération « encadrement et accompagnement de publics en difficultés d'insertion » proposée par le chantier d'insertion nature et patrimoine.
- de valider le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que figurant ci-dessus.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président, Bernard LE BRETON,





Délibération du Conseil d'administration n° 06-CA28.09.23

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à 16h30, le Conseil d'administration du CIAS de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire au Siège de Pontivy Communauté, 1 place Ernest JAN à Pontivy, sous la présidence de Bernard LE BRETON.

Le Conseil d'administration est composé de 25 membres.

Etaient présents : Daniel AUDDO, Véronique BLANDEL, Yvette EONIN, Dominique GUEGAN, Patricia GUIGUENO, Annie GUILLEMOT, Jean GUILLOT, Bernard LE BRETON, Jean-Pierre LE CLAINCHE, Carolle LE FUR, Erwan LE SAUCE, Joël MARIVAIN, Marc ROPERS, Lionel ROPERT, Martine UZEL

Etaient excusés : Marité ADLER, Caroline BEATRIX, Yves BELIARD, Séverine DIOT, Ivan GUEGAN, Xavier LE BACON, Marie-Jeanne LE DEZ, Eliane LE MORZADEC, Eric LE NORMAND, Jean-Luc LE TARNEC,

Chantier d'insertion : mise en œuvre des CDII

Vu la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » ;

Vu le Décret n° 2021-1129 du 30 août 2021 relatif à l'insertion par l'activité économique et à l'expérimentation visant à faciliter le recrutement par les entreprises de droit commun de personnes en fin de parcours d'insertion.

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont des dispositifs relevant de l'insertion par l'activité économique. Ils jouent un rôle de cohésion sociale en favorisant l'acquisition de compétences et articulent l'accompagnement socio-professionnel, l'encadrement technique et la formation des salariés qu'ils emploient dans l'objectif d'un accès à l'emploi durable.

A ce titre, le CIAS de Pontivy Communauté porte un chantier d'insertion Nature et Patrimoine. Les salariés sont recrutés sur des Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) d'une durée de 6 mois, pour un temps de travail de 24h00 hebdomadaire. Ils sont renouvelables dans la limite d'une durée totale de 24 mois.

Le chantier d'insertion est conventionné pour 7,72 ETP en 2023, une aide au poste est versée pour l'embauche des agents en CDDI.

L'article 2 de la loi du 14 décembre 2020 prévoit la possibilité pour les structures d'insertion de conclure avec des personnes âgées d'au moins cinquante-sept ans rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières des contrats à durée indéterminée d'inclusion (CDII).

Le CDI inclusion peut être conclu, sous certaines conditions :

- Le salarié doit être dans un parcours d'insertion depuis au moins 12 mois
- L'embauche en CDI inclusion ne peut représenter plus de 20% des ETP conventionnés au sein de la structure d'insertion (soit 1,54 ETP en 2023 sur le chantier d'insertion)



Une aide financière est versée par l'Etat pour l'embauche d'un agent en CDI d'insertion, son montant est de 100 % du montant socle de l'aide au poste en année 1, puis de 70 % les années suivantes et ce, jusqu'à la fin du contrat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les administrateurs du CIAS de Pontivy Communauté décident :

- **d'autoriser le recrutement de salariés en CDII au sein du chantier d'insertion nature et patrimoine ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces contrats**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président, Bernard LE BRETON,

CIAS
CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
Pontivy
Communauté



Délibération du Conseil d'administration n° 07-CA28.09.23

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à 16h30, le Conseil d'administration du CIAS de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire au Siège de Pontivy Communauté, 1 place Ernest JAN à Pontivy, sous la présidence de Bernard LE BRETON.

Le Conseil d'administration est composé de 25 membres.

Etaient présents : Daniel AUDO, Véronique BLANDEL, Yvette EONIN, Dominique GUEGAN, Patricia GUIGUENO, Annie GUILLEMOT, Jean GUILLOT, Bernard LE BRETON, Jean-Pierre LE CLAINCHE, Carolle LE FUR, Erwan LE SAUCE, Joël MARIVAIN, Marc ROPERS, Lionel ROPERT, Martine UZEL

Etaient excusés : Marité ADLER, Caroline BEATRIX, Yves BELIARD, Séverine DIOT, Ivan GUEGAN, Xavier LE BACON, Marie-Jeanne LE DEZ, Eliane LE MORZADEC, Eric LE NORMAND. Jean-Luc LE TARNEC,

Mise à jour du tableau des effectifs

Vu l'article L123-5 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'article L5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°20-CA05.01.23 du 5 janvier 2023 adoptant le tableau des effectifs du CIAS au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération n°03-CA22.03.23 du 22 mars 2023 adoptant le tableau des effectifs du SAAD au 1^{er} avril 2023 ;

Le Président précise qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Emplois à créer :

Emploi	Grade	Temps de travail	Nombre de postes	Date de création
Responsable de secteur	Adjoint administratif	TC	1	01/06/2023
Aide à domicile	Agent social	TC	2	01/07/2023
Aide à domicile	Agent social	33h00	1	01/10/2023
Aide à domicile	Agent social	30h00	1	01/10/2023
Aide à domicile	Agent social	28h00	1	01/10/2023
Aide à domicile	Agent social	12h00	1	01/10/2023

Emplois à supprimer :

Emploi	Grade	Temps de travail	Nombre de postes	Date de suppression
Responsable de secteur	Rédacteur	TC	1	01/10/2023
Aide à domicile	Agent social	19h00	1	01/10/2023



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les administrateurs du CIAS de Pontivy Communauté décident :

- **d'adopter les modifications au tableau des effectifs du SAAD telles que figurant ci-dessus ;**
- **d'adopter le tableau des effectifs tel que figurant en annexe de la présente délibération ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président, Bernard LE BRETON,

CIAS
CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
Pontivy
Communauté

Tableau des emplois et des effectifs - CIAS de Pontivy Communauté

	Emploi	Grade	Durée temps de travail	Effectif	
Administratif	Directrice CIAS	Attaché principal	TC	1	
	Assistante de direction	Adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	1	
	Chargé de coopération petite enfance-jeunesse	Animateur principal de 1ère classe	TC	1	
Santé	Chargé de mission santé	Attaché	TC	1	
	Responsable des chantiers d'insertion	Technicien principal de 1ère classe	TC	1	
Chantiers d'insertion	Adjoint au responsable des chantiers d'insertion	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	1	
	Agent d'entretien nature et patrimoine	CDDI	TC	10	
	Directrice	Puéricultrice hors classe	TC	1	
Multi accueil	Directrice-adjointe	Educateur principal de jeunes enfants	TC	1	
	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	29h45	1	
	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	28h00	1	
	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	TC	1	
	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale	TC	2	
	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale	17h30	1	
	Agent d'accompagnement	Adjoint technique principal 1ère classe	TC	2	
	Agent d'accompagnement	Adjoint technique principal 2ème classe	TC	1	
	Agent d'accompagnement	Adjoint technique	TC	4	
	Cuisinier	Adjoint technique	28h00	1	
	Agent d'entretien-lingerie	Adjoint technique	25h00	1	
	Agent d'entretien-lingerie	Adjoint technique	22h30	1	
	Micro crèche de Cléguérec	Référent technique micro crèche	Educateur de jeunes enfants	TC	1
		Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	TC	1
		Agent d'accompagnement	Adjoint technique	28h00	1
	Micro crèche de Réguiny	Agent d'accompagnement	Adjoint technique	TC	1
		Référent technique micro crèche	Educateur de jeunes enfants	TC	1
Auxiliaire de puériculture		Auxiliaire de puériculture classe supérieure	TC	1	
RPE	Agent d'accompagnement	Adjoint technique	28h00	2	
	Animatrice	Animateur principal de 1ère classe	TC	1	
	Animatrice	Animateur principal de 2ème classe	TC	1	
	Animatrice	Educateur de jeunes enfants	28h00	1	
SAAD	Animatrice	Educateur principal de jeunes enfants	28h00	1	
	Directrice	Attaché	TC	1	
	Responsable de secteur	Rédacteur	TC	1	
	Responsable de secteur	Adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	1	
	Responsable de secteur	Adjoint administratif	TC	2	
	Assistant de secteur	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	1	
	Assistant de secteur	Adjoint administratif	28h00	1	
	Assistant de secteur	Agent social	28h00	1	
	Chargé d'accueil	Adjoint administratif	TC	1	
	Chargé d'accueil	Adjoint administratif	17h30	1	
	Assistant comptable-facturation	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	1	
	Assistant de planning facturation	Adjoint administratif	TC	1	
	Secteur de Pontivy	Agent d'intervention	Agent social principal de 1ère classe	TC	4
		Agent d'intervention	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	TC	8
		Agent d'intervention	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	19h15	1
		Agent d'intervention	Agent social	TC	10
		Agent d'intervention	Agent social	33h00	1
		Agent d'intervention	Agent social	31h30	1
		Agent d'intervention	Agent social	30h00	1
		Agent d'intervention	Agent social	28h00	7
		Agent d'intervention	Agent social	22h36	1
Agent d'intervention		Agent social	19h25	1	
Agent d'intervention		Agent social	15h00	1	
Agent d'intervention		Agent social	12h00	1	
Agent d'intervention		Agent social	10h30	1	
Agent d'intervention		Agent social	8h00	1	
Agent d'intervention	Agent social	7h00	1		
Secteur de Cléguérec	Agent d'intervention	Agent social	TC	6	
	Agent d'intervention	Agent social	32h19	2	
	Agent d'intervention	Agent social	30h00	3	
	Agent d'intervention	Agent social	25h22	5	
	Agent d'intervention	Agent social	23h04	4	
	Agent d'intervention	Agent social	11h32	1	
Secteur de Rohan	Agent d'intervention	Agent social principal de 1ère classe	TC	4	
	Agent d'intervention	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	TC	3	
	Agent d'intervention	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	31h00	1	
	Agent d'intervention	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	28h00	3	
	Agent d'intervention	Agent social	28h21	1	
	Agent d'intervention	Agent social	28h00	2	
	Agent d'intervention	Agent social	14h00	1	
	Agent d'intervention	Agent social	13h00	1	
	Agent d'intervention	Agent social	11h00	1	
					136



Délibération du Conseil d'administration n° 08-CA28.09.23

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à 16h30, le Conseil d'administration du CIAS de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire au Siège de Pontivy Communauté, 1 place Ernest JAN à Pontivy, sous la présidence de Bernard LE BRETON.

Le Conseil d'administration est composé de 25 membres.

Étaient présents : Daniel AUDO, Véronique BLANDEL, Yvette EONIN, Dominique GUEGAN, Patricia GUIGUENO, Annie GUILLEMOT, Jean GUILLOT, Bernard LE BRETON, Carolle LE FUR, Erwan LE SAUCE, Joël MARIVAIN, Marc ROPERS, Lionel ROPERT, Martine UZEL

Étaient excusés : Marité ADLER, Caroline BEATRIX, Yves BELIARD, Séverine DIOT, Ivan GUEGAN, Xavier LE BACON, Jean-Pierre LE CLAINCHE, Marie-Jeanne LE DEZ, Eliane LE MORZADEC, Eric LE NORMAND, Jean-Luc LE TARNEC,

Régime indemnitaire : évolutions du RIFSEEP

Vu l'article 72 de la Constitution,
Vu les articles L714 à L714-13 du code général de la fonction publique,
Vu les articles 1, 2 et des annexes du décret 91-875 du 6 septembre 1991,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°21-CA05.01.23 du 5 janvier 2023 adoptant le régime indemnitaire du CIAS et notamment le RIFSEEP,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que le régime indemnitaire applicable aux agents du CIAS a été adopté par délibération lors du Conseil d'administration du 5 janvier 2023.

En parallèle, la commission ressources humaines de Pontivy Communauté a souhaité faire évoluer la part IFSE du RIFSEEP des agents de Pontivy Communauté selon les principes suivants :

1. Application du taux lié à la revalorisation de la valeur du point au 1^{er} juillet 2022, soit 3,50 %, pour les agents ayant 3 ans d'ancienneté dans la collectivité,
2. Réduction de l'écart femme/homme, par groupe de fonction, sur une période de 3 ans, pour les agents présents au 31 décembre 2022. Les montants peu significatifs seront impactés dès la 1^{ère} année.

Monsieur le Président propose que cette évolution du RIFSEEP puisse également bénéficier aux agents du CIAS qui étaient agents de Pontivy Communauté avant la création du CIAS et qui remplissent les conditions requises.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les administrateurs du CIAS de Pontivy Communauté décident :

- de revaloriser la part IFSE du RIFSEEP au 1^{er} novembre 2023 comme indiqué ci-dessus,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président, Bernard LE BRETON,

CIAS
CENTRE INTERCOMMUNAUTAIRE
D'ACTION SOCIALE
Pontivy
Communauté